



RAPPORT FINANCIER 2021

Michel BOIVIN trésorier

Comme nous l'avons déjà évoqué lors des précédentes AG, nous devons faire face depuis 2018 aux décisions des Pouvoirs Publics de supprimer les emplois aidés ainsi que la disparition des subventions des communes depuis 2019. Ce qui entraîne une baisse importante de nos recettes.

Le Conseil d'Administration a fait à l'époque le choix, de conserver l'emploi de notre secrétaire, en décidant de faire des économies sur toutes nos dépenses en utilisant éventuellement nos réserves.

Une opportunité s'est présentée en 2020, de pouvoir augmenter le nombre de nos adhérents et ainsi des recettes, en répondant sur internet aux demandes de règlement de litiges des internautes. C'était une proposition de la Fédération que nous avons suivie. En 2021, nous avons répondu à plus de 300 demandes mais en contre partie nous n'avons obtenu que 12 adhésions.

Mais pour répondre à ces très nombreuses demandes nous avons procédé à l'embauche d'un élève étudiant-avocat avec pour conséquence un déficit important pour 2021.

Les recettes :

En 2020 31.071 €

En 2021 35.090 €

- **Les subventions**, pour un montant 4.339€ € en 2021 qui était 2.315 € l'augmentation est due à un reliquat de subvention DGCCRF de 2020 pour 2.000 €,

- les Cotisations :

En hausse en 2021 16,732 €€ au lieu de 15,583 € pour 2020 après l'année que nous avons vécue cela reste tout à fait honorable.

- Les Produits divers :

En hausse en 2021 passant de 542 € en 2020 à 888 € en 2021, c'est un signe de reprise de nos activités.

Produits exceptionnels :

Les dons également en hausse passe de 1,125 € en 2020 à 1,792 € en 2021.

Les frais de déplacement des bénévoles s'élèvent à 6,820 € mais ne sont pas versés à ceux-ci mais transformés en réduction d'impôt (comme dans toute association) avec déclaration fiscale de leurs frais de transport dont ils font don à l'association de leur frais de déplacement en échange ils reçoivent une attestation de dons. Comme tous les adhérents.

Par ailleurs ils payent une cotisation au même niveau que tous les adhérents.

Au global une hausse des recettes de 1835 € car 2,000 € concernait 2020,

DÉPENSES

En 2020 33.765 €
En 2021 43,694,61€

.../...

Les dépenses :

Les achats :

2,094 € en 2021 contre 2,312 € en 2020

Services externes

3,5640 en 2021 contre 3,516 en 2020

Aucune économie possible sur ces postes (loyer prime assurance entretien)

Autres Services externes :

6,747 € en 2021 contre 5,130 € en 2020, lié à la reprise de nos activités.

Frais de personnel :

25018. en 2021 contre 18,855 en 2020, malgré la crise nous avons crée un poste pour faire face à la demande de nos adhérents pour régler les litiges en ligne.

Le résultat de l'exercice 2020

Le déficit pour l'année 2021 ressort à 8,603 €

La trésorerie de l'Association :

Nous disposons au 31.12.2021 d'une trésorerie disponible de **37,621 €**

« La gestion prudente des finances de l'association était prévue pour nous mettre à l'abri d'un imprévu.

Le Président de séance met au vote le rapport financier.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Compte tenu de la situation en France, il est impossible d'établir un budget prévisionnel, mais la gestion prudente que nous appliquons depuis des années nous a permis de passer cette période difficile ;

Nous retrouvons presque nos niveaux d'adhérents avant la crise.

MONTANT DES COTISATIONS 2021

Le Trésorier avec l'accord du Conseil d'Administration, soumet à l'assemblée le montant des adhésions pour 2021 :

Il propose que les montants restent inchangés :

35 € pour une première adhésion,

27 € pour le renouvellement,

10 € pour la cotisation « sociale » motivée,

5 € pour la deuxième cotisation d'un couple,

30 € pour les cotisations directes reçues dans le cadre des litiges en ligne.

Le Président de séance met au vote le montant de ces cotisations.